

DEMANDE DE PASSEPORT OU DE CARTE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt d'une demande et lors de la remise de celui-ci.

- **Une Carte Nationale d'Identité** valide ou périmée depuis moins de 5 ans,
Ou **un Passeport** valide ou périmé depuis moins de 2 ans.

OU

- Un justificatif de l'état civil
 - **Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** (établi par votre commune de naissance) suivant votre lieu de naissance.

ET

- Pré demande en ligne à privilégier <https://ants.gouv.fr/>
- **1** photographie d'identité de **moins de 6 mois**
- **1 justificatif de domicile de moins de 1 an au nom du demandeur** (facture EDF, Téléphone, Eau ou **Avis d'imposition** ou non-imposition) **original + photocopie**

Pour un jeune majeur ou une personne domiciliée chez un tiers :

- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile cité ci-dessus au nom de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement depuis plus de 3 mois

- **Timbres fiscaux :**

PASSEPORT : (achat en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou bureau de Tabac)

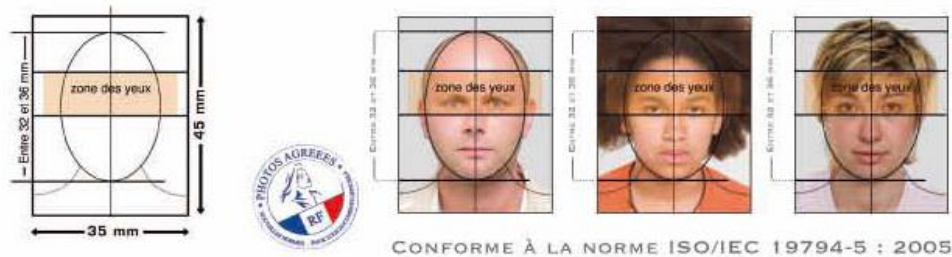
- 86 € pour un majeur
- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

CNI : uniquement en cas de vol ou de perte de l'ancienne Carte : 25 € + autre document d'identité (permis de conduire, carte vitale avec photo,...)

- Restitution de l'ancien passeport ou de l'ancienne CNI
- **Connaître les dates et lieux de naissance de ses parents + la taille des mineurs**
- **CAS PARTICULIERS** : Voir page 2


PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ

LA PRISE DE VUE DOIT ÊTRE RÉCENTE ET RESSEMBLANTE AU JOUR DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DE RETRAIT DU TITRE. LES PHOTOGRAPHIES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU DANS UNE CABINE PHOTO, UTILISANT UN SYSTÈME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



- ↪ La photo doit mesurer 35 mm de largeur sur 45 mm de haut, la taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
- ↪ La photo doit être nette, sans pliure ni traces.
- ↪ Ni sur-exposition, ni sous-exposition, contraste correct sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleur est fortement recommandée.
- ↪ Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.
- ↪ La tête doit être nue, les couvre chefs sont interdits.
- ↪ Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.
- ↪ Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
- ↪ Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
- ↪ Concernant les lunettes, les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

TITRES SÉCURISÉS

- ↪ Une carte d'identité plastifiée
- ↪ Un passeport sur la couverture duquel se trouve ce symbole : 

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

- ↪ **FACTURE moins de 1an d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone**
- ↪ **AVIS d'imposition ou de non-imposition**
- ↪ ou une quittance d'**assurance** (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le **logement**

En cas d'hébergement par un tiers :

- L'un des justificatifs cités ci-dessus au nom de l'hébergeant
- Une pièce d'identité de l'hébergeant
- Un document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois

CAS PARTICULIERS

- ↪ **Si votre situation a changé** (mariage, veuvage, changement de nom, etc...) les documents officiels en attestant (actes : mariage, décès du conjoint, etc...)
- ↪ **Pour les parents divorcés ou séparés** : jugement ou convention établissant l'autorité parentale + autorisation légalisée de l'autre parent suivant le cas,
- ↪ **En cas de résidence alternée** : justificatifs de domicile + cartes d'identité **des 2 parents**.